

1) Critères d'éligibilité

- Le/la doctorant.e concerné.e doit être inscrit.e à Nantes Université, à l'IMT Atlantique ou à l'Université Gustave Eiffel dans l'Ecole doctorale-EUR « Matière, Molécules, Matériaux et Géosciences (3MG) ».
- Les aides à la mobilité peuvent être attribuées pour les participations suivantes :
 - Colloques (à condition d'être auteur.e d'une communication orale ou d'un poster)
 - Ecoles de formation
 - Collaborations scientifiques avec un laboratoire étranger
 - Formations en immersion dans un laboratoire étranger
- Dans le cadre d'une co-tutelle de thèse, les déplacements dans le laboratoire partenaire ne sont pas éligibles.

2) Financements proposés

- Une aide forfaitaire maximale sera versée en fonction de la destination :
 - 350 € en France métropolitaine
 - 500 € en Europe (Royaume-Uni compris)
 - 800 € hors Europe
- Un co-financement doit obligatoirement être proposé par l'unité de recherche ou par l'organisme d'accueil.
- Un.e même doctorant.e ne peut pas bénéficier de plus d'un soutien durant l'année civile.
- L'attribution d'un financement n'est pas garantie et dépendra du budget disponible. Ainsi, un.e doctorant.e ayant déjà bénéficié d'une aide de l'Ecole doctorale par le passé ne sera pas prioritaire.

3) Calendrier

- La mobilité devra être effectuée avant le 31 décembre 2024.
- Le/la doctorant.e concerné.e devra anticiper sa demande et adresser son dossier avant les dates suivantes afin que celui-ci soit étudié par la commission d'attribution :
 - 20 février
 - 10 avril
 - 20 juin
 - 28 août
- Le/la candidat.e et l'unité de recherche concerné.e recevront une réponse dans un délai d'une semaine après la date mentionnée ci-dessus.

4) Versements

- Le financement sera versé à l'unité de recherche qui prendra en charge le déplacement du doctorant.e concerné.e.
- À l'issue de la mobilité, les pièces suivantes devront être présentées :
 - Copie des titres de transport

- Rapport décrivant l'intérêt de la mobilité (2 pages max)
- Pour les colloques : programme du colloque identifiant le titre et l'auteur de la communication ET abstract de celle-ci au format A4 avec le logo de Nantes Métropole (financier de la mobilité)
- Pour les collaborations scientifiques ou formations en immersion : lettre d'invitation OU attestation de présence signée par l'institution d'accueil
- Pour les écoles de formation : attestation de participation

5) Dépôt des demandes

- Le dossier de candidature ci-joint devra être complété et signé par le/la doctorant.e, le/la directeur.rice de thèse et le/la directeur.rice de l'unité de recherche.
- Le document sera ensuite à envoyer à valentin.peden@univ-nantes.fr.
- Les justificatifs finaux devront être déposés sur l'espace UNCloud dédié et dont le lien sera précisé en cas d'acceptation.